

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 13 décembre 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	9 décembre 2024	9 décembre 2024
23	21	23		

Délibération n° 2024 12 01 : Election du Maire

L'an deux mille vingt-quatre, **le vendredi 13 décembre** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la commune de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de PARONNEAU Jean-Pierre, le plus âgé des membres du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Membres présents : Christophe FOLOPPE, Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Delphine VINET, Cédric ROUSSEAUX, Nadia MORIN, Sébastien ROCCHI, Martine YVON, Mickaël BOUYER, Monique FRADET, Steven LARGEAUD, Martine HERMANN, Hervé THOPRIEUX, Thierry CHARNEAU, Jany JONEAU, Philippe CLAIR, Jean-François MALTERRE, Berend KAMP, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents non représentés : Néant

Membres absents représentés : Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Monique FRADET), Gwenaëlle DENIS (donne pouvoir à Jean François MALTERRE).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment l'article L2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins	23
Nombre de suffrages nuls	1
Nombre de suffrages blancs	2
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu :

- M. Christophe FOLOPPE 20 voix

M. Christophe FOLOPPE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire,

Valérie RIVÉ

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 13 décembre 2024

Le Maire,

Christophe FOLOPPE

